

INTRODUCTION

L'occupation du territoire doit être distinguée de son utilisation. L'occupation fait référence à la couverture biophysique du territoire (bois, pelouse...) alors que l'utilisation du territoire correspond à la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Une pelouse peut ainsi être utilisée par un particulier comme jardin, par un agriculteur comme pâturage ou par une collectivité comme terrain de football, ces utilisations pouvant avoir des impacts différents sur l'environnement. L'approche qui a été retenue dans le cadre de ce rapport pour aborder les aspects territoriaux est celle de l'analyse de l'utilisation du territoire, avec une nomenclature orientée vers la fonction socioéconomique des parcelles.

Le mode de vie détermine la manière avec laquelle un territoire est utilisé. Cette utilisation exerce dans la plupart des cas des pressions ayant des impacts sur la qualité de l'environnement. Les différentes utilisations du sol peuvent être classées en fonction de leurs impacts environnementaux. Ainsi, les terrains boisés sont généralement plus favorables au développement de la biodiversité et au maintien des écosystèmes que les terrains artificialisés, et l'augmentation de la superficie des terrains artificialisés est *a priori* moins favorable à l'environnement. Les impacts varient donc selon l'importance quantitative de chaque type d'utilisation, mais également selon leur répartition géographique. Les conséquences de l'artificialisation du territoire sur l'environnement sont d'autant plus importantes que les logements, les industries, les commerces et les services publics sont forte-

ment dispersés, cette dispersion ayant des impacts sur la mobilité et sur l'usage des différents modes de déplacement et réseaux de transport.

Cette partie présente les principales utilisations du territoire en Wallonie et l'évolution de leur superficie au cours de ces 30 dernières années. L'accent est ensuite mis sur les pressions environnementales que représentent l'artificialisation et la fragmentation du territoire.

Les impacts environnementaux des différentes utilisations du territoire (agriculture, sylviculture, activités industrielles, transport, logement...) sont traités ailleurs dans le rapport, essentiellement dans les parties analysant l'utilisation des ressources naturelles (partie 3), les modes de production et de consommation (partie 4) et les composantes de l'environnement (partie 5). L'analyse du comportement des ménages en ce qui concerne la consommation en sol pour le logement et la production de nouveaux logements est abordée dans la partie 4.

L'un des outils les plus importants en matière de gestion du territoire est le plan de secteur. L'analyse de l'utilisation effective des zones d'affectation fixées aux plans de secteur, de la part de terrains non urbanisés en zones d'habitat, ainsi que des modifications des plans de secteur est réalisée dans la partie 7, relative aux éléments de gestion environnementale.